

<b>Zeitschrift:</b>	Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
<b>Band:</b>	- (1983)
<b>Heft:</b>	5: Programme du BCF, législature 1983-1986
<b>Rubrik:</b>	Quelques activités passées...

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## QUELQUES ACTIVITÉS PASSÉES...

### 13 AVRIL

Dans le cadre d'un séminaire de l'Université de Genève consacré aux différents aspects participatifs des institutions publiques, Marie-Josèphe Lachat fut invitée à expliquer comment le BCF favorise la participation du public à son action. Ainsi furent exposés le travail d'information, les contacts établis avec les associations, le système de relais assumé par la commission du BCF, la création du Centre de liaison et le déroulement des Assises du 5 mars passé. La méthode de travail du BCF - étude menant au constat, définition de l'action et action - fut illustrée de divers exemples: égalité dans l'enseignement, dans la formation professionnelle, etc.

### 26 AVRIL

Une motion déposée le 25 juin 1981 par Madame Jacqueline Berenstein-Wavre, juste après le 14 juin, invite le Conseil d'Etat genevois, notamment, à étudier s'il convient de créer un organisme chargé de faciliter l'application du principe d'égalité entre hommes et femmes dans le canton. C'est pourquoi, le Centre de liaison des Associations féminines genevoises demanda à Marie-Josèphe Lachat de présenter le travail effectué par le BCF, toujours, malheureusement, unique institution de ce genre en Suisse.

L'assemblée était convaincue qu'un tel bureau était nécessaire à Genève aussi, malgré les progrès déjà enregistrés. Il faut rappeler qu'à Neuchâtel un projet est actuellement à l'étude. Bonne chance !

### 19 MAI

Une rencontre consacrée au thème "Famille - profession : l'un ou l'autre ? l'un et l'autre?", organisée par l'équipe "Jeunes femmes" a eu lieu au Centre protestant de Sornetan. Guite Aubry y participa.

Que la femme soit ménagère - mère de famille, qu'elle ait une activité professionnelle ou qu'elle cumule tâches ménagères et travail professionnel, il est important qu'elle se sente bien là où elle se trouve, à la place qu'elle occupe, une place qu'elle aurait choisie.

Son choix n'est-il pas souvent difficile, limité par des facteurs économiques, sociaux, familiaux, psychologiques, éducatifs ... ?

Son travail, quel qu'il soit, est-il apprécié à sa juste valeur ?

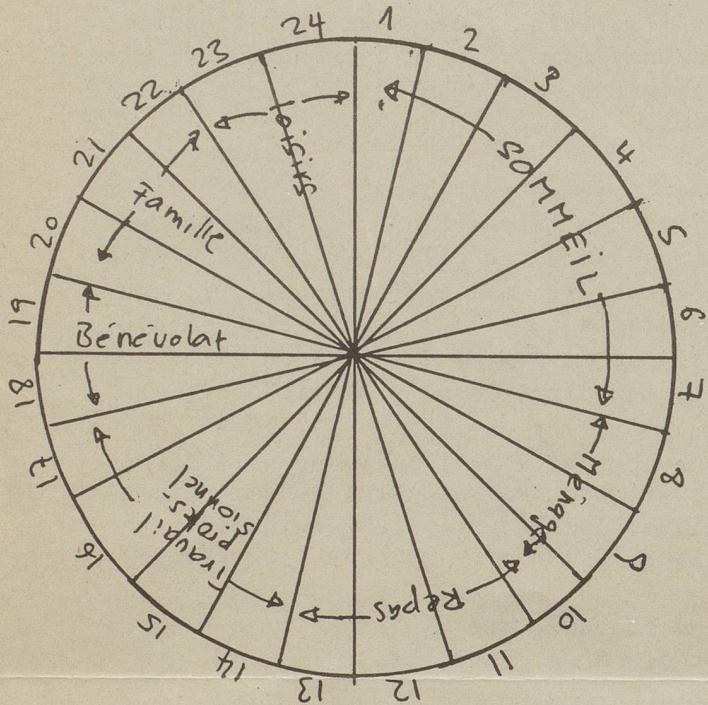
Telles sont les questions auxquelles ont essayé de répondre environ 80 femmes venues de tout le Jura.

Un petit film, décrivant la vie d'une famille, introduisit la rencontre. Depuis son lever jusqu'après déjeuner, combien de tâches sont effectuées par la femme, alors que le mari s'est seulement douché et rasé !

Puis, réparties en groupes, les participantes ont essayé d'évaluer le temps consacré, en 24 heures, aux activités suivantes : sommeil, ménage (entretien, vaisselle, repassage, raccomodage, achats), préparation des repas et temps passé à table, travail professionnel et/ou travail bénévole (engagements sociaux), disponibilité pour la famille, loisirs personnels.

Il est intéressant de constater que si le temps passé au ménage varie de une à cinq heures selon les participantes, le

le gain de temps n'est pas consacré, alors, à des loisirs, mais à la famille !



L'après-midi, des personnes vinrent témoigner de leur réalité de vie : un couple dont le mari et la femme travaillent à mi-temps à l'extérieur et s'occupent en alternance de leurs deux enfants ; une femme, mariée, deux enfants, travaillant à mi-temps et consacrant l'autre mi-temps à des activités politiques ou sociales. Comment ils s'organisent en famille, qui fait quoi !

La discussion qui suivit mit un point final à cette riche journée et établit la constatation suivante : si, d'une part, les maris ne se sentent souvent pas concernés par les travaux du ménage et familiaux, les femmes, d'autre part, considèrent encore toujours le ménage comme étant leur domaine et de leur devoir de s'y consacrer totalement.

Il est pourtant bien apparu que sans partage des tâches, l'engagement social ou professionnel était difficile...

## 4 JUIN

La Communauté de travail des femmes PDC suisses tenait son assemblée des déléguées à Delémont, le samedi 4 juin.

C'était une bonne occasion de s'informer sur la création, l'organisation et les activités du BCF, puisque dans plusieurs cantons, en Suisse alémanique aussi, un tel service est revendiqué.

Marie-Josèphe Lachat, à la fin de son exposé, releva encore quelques résultats des recherches effectuées en théologie féministe : l'attitude "révolutionnaire" du Christ par rapport aux femmes. Par exemple, alors qu'en droit juif, le témoignage des femmes était tout simplement récusé à l'instar de celui des enfants et des esclaves, c'est à une femme qu'Il donne pour mission d'annoncer Sa résurrection !

Elle conclut : "Confirmer la liberté de chaque individu dans l'égalité des droits et le respect de ses choix, me paraît être une attitude très chrétienne, c'est-à-dire "du Christ"... et le féminisme plonge ses racines dans un tel désir de justice, fait d'égalité et de reconnaissance."

## 9 JUIN

Lors de la Table ronde des candidates, le 7 octobre 1982, Liliane Charmillot avait proposé des rencontres des femmes parlementaires, sous l'égide du BCF. La première eu lieu le 9 juin. Au cours de cette séance, les modalités de ces rencontres furent largement examinées. L'avis était unanime : ces réunions sont nécessaires et bienvenues. Les problèmes liés à la condition féminine nécessitent une information directe.

Il fut décidé que les députées et suppléantes seraient invitées par le BCF,

non pas de manière régulière, mais selon la matière à discuter aux prochaines séances du Parlement.

Le groupe de travail "Enseignement" de la commission du BCF assistait à la rencontre puisque le Parlement devait abroger l'enseignement ménager post-scolaire le 16 juin. A l'issue de la discussion sur ce sujet, Liliane Charmillot fut chargée de s'exprimer au nom des députées et suppléantes dans l'enceinte parlementaire, le 16 juin. (cf cette date).

#### 4 JUIN

Deux ans après la votation introduisant le principe d'égalité des droits entre hommes et femmes dans la Constitution fédérale, a eu lieu la première assemblée générale du Centre de liaison des Associations féminines jurassiennes.

A ce jour, le Centre comprend 23 associations diverses, représentant environ 13'000 personnes : l'Association pour les droits de la femme (ADDF), l'Association des femmes chefs de famille (AFCF), l'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ), l'Association des gourmettes section Jura, l'Association des paysannes jurassiennes, l'Association des femmes protestantes, l'Atelier de créativité des Franches-Montagnes, l'Atelier de créativité de Porrentruy, l'Atelier 76, la Commission féminine PDC, la Confédération romande du travail (CRT), les Crèches à domicile Delémont et environs (CADDE), la Fédération romande des consommatrices (FRC), les Femmes socialistes jurassiennes, la garderie "Petit-Poucet" Courtételle, la garderie "Trois pommes" Delémont, le groupe "Réinsertion professionnelle", la ludothèque des Franches-Montagnes, le Planning familial Delémont, Pro Senectute, le Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ), les Unions féminines catholiques et le Zonta-Club.



Des déléguées de toutes les associations étaient présentes pour élire le Comité, la présidente et les vérificatrices des comptes.

Des membres des Centres de liaison romands assistaient également à cette première assemblée, marquant ainsi leurs sympathie et encouragement au jeune Centre de liaison jurassien.

#### Le Comité

Onze candidatures étaient proposées à l'assemblée, alors que le Comité devait se composer de neuf membres. L'élection au bulletin secret fut choisie. C'est ainsi que le Comité comprend les personnes suivantes : Mesdames Christine Barré, Porrentruy, SEJ; Carmen Bosshart, Delémont, Atelier 76; Betty Cattin, Saignelégier, FRC; Liliane Farine, Saignelégier, Atelier de créativité des Franches-Montagnes; Françoise Jeanbourquin, Courtételle, Commission féminine PDC; Lucine Jobin, Delémont, Groupe "Réinsertion professionnelle"; Danièle Laissue, Courgenay, Association des paysannes jurassiennes; Mariéthé Mertenat, Belprahon, AFDJ; Myriam Theurilat, Delémont, Femmes socialistes.

Madame Betty Cattin, de Saignelégier, a été littéralement plébiscitée à la présidence du Centre de liaison des Associations féminines jurassiennes (voir notre encadré).

Longuement applaudie et très émue, Betty Cattin reprit immédiatement la présidence, qui jusque-là était assumée par Marie-Josèphe Lachat, et termina l'ordre du jour. Deux vérificatrices des comptes furent encore désignées : Janine Leschot, Bressaucourt, Zonta-Club et Milca Vernier, Delémont, Femmes protestantes.

En conclusion, Madame Vouga du Centre de liaison vaudois apporta son témoignage en tant que présidente. Elle souligna que la diversité des associations féminines permet de confronter les idées, de les discuter et de les approfondir.

#### Portrait d'une présidente

*Issue du Val-Terbi, mais émigrée depuis peu de temps aux Franches-Montagnes, Betty Cattin, 45 ans, est mariée et a quatre enfants.*

*Vice-présidente de la commission du Bureau de la condition féminine depuis sa création en 1980, c'est la FRC qui bénéficia de son engagement social, d'abord. Elle fut présidente de la FRC Jura jusqu'en 1981.*

*Tous les problèmes de la communauté l'intéressent : conseillère paroissiale, elle s'occupe également de l'animation de groupes de jeunes et a contribué à la mise sur pied de la ludothèque.*

*Peu habituée aux parlottes de salon, Betty Cattin va droit au but lorsqu'elle a quelque chose à dire. Cette manière réaliste lui permet de dissiper bien des malentendus, de garder les pieds sur terre, et de mener à bien ce qu'elle entreprend, sans se disperser.*

#### **16 JUIN**

L'abrogation de l'arrêté conférant caractère obligatoire à l'enseignement complémentaire ménager était à l'ordre du jour du Parlement. Ainsi, Liliane Charmillot dit au cours de son intervention : "Je me fais ici l'écho de mes collègues féminines du Parlement pour saluer la proposition du Gouvernement qui prévoit, dès 1984, la généralisation de l'enseignement ménager, mixte et obligatoire en huitième année et optionnel en neuvième année. (...) Les bases acquises durant la scolarité obligatoire pourront être complétées et enrichies par les cours facultatifs qui seront dispensés aux hommes et aux femmes intéressés, ceci dans le cadre de la formation permanente des adultes."

On voit bien que, contrairement à certaines craintes, l'enseignement en économie familiale n'a pas été supprimé mais renforcé dans la scolarité obligatoire.

#### **23 JUIN**

L'AFDJ (Association féminine pour la défense du Jura) a organisé sa 2ème expo-femmes à Vellerat. C'est Suzanne Juillerat qui ouvrit l'exposition, donnant un ton très chaleureux à cette journée du 23 juin. Une cinquantaine de femmes présentaient, là, leurs œuvres, soit individuellement, soit collectivement avec leur atelier de créativité.

Les techniques les plus diverses ont servi l'expression et la création et de nombreux talents susciteront l'admiration.

Il faut aussi féliciter les organisatrices d'avoir su si bien mettre en valeur chaque objet.

A cette occasion, l'AFDJ accueillit très solidement l'exposition "l'Egalité, du Rêve à la Réalité" dont il est fait mention en page 3 du présent numéro.

Ces deux expositions côte à côte, signifiaient en fait le parcours de l'AFDJ : en même temps que les Jurassiennes ont travaillé à la liberté de leur pays, leurs "ouvrages féminins" sont devenus des œuvres. La reconnaissance du travail des femmes, de leur savoir, c'est aussi l'amélioration de la condition féminine.

## 24 JUIN

Le Service des arts et métiers et du travail a envoyé aux entreprises horlogères et de l'industrie métallurgique des directives concernant l'engagement de la main d'œuvre étrangère. Une des deux clauses essentielles, en matière d'octroi de permis de travail, a trait aux conditions de rénumération et de travail : elles doivent correspondre à celles "en usage dans la localité et dans la profession". A cet effet, le Service des arts et métiers a déterminé un tableau des salaires minimaux applicables à l'ensemble des entreprises contactées, sur la base d'enquêtes effectuées auprès d'entreprises jurassiennes et de statistiques établies par l'OFIAT.

Ce tableau des rénumérations, qui indique pour l'horlogerie, malgré l'opposition du BCF, des salaires féminins de 5 à 11 % inférieurs aux salaires masculins, confirme malencontreusement une inégalité et fait la preuve d'une coutume discriminatoire. Non pas que le principe constitutionnel "à travail égal, salaire égal" ne soit pas respecté, puisque la remarque suivante accompagne le tableau : "Dans les entreprises où hommes et femmes effectuent le même travail, c'est le tarif "homme" qui est applicable aux personnes des deux sexes."

En fait cette différence salariale démontre que, selon l'usage, les travaux effectués par des femmes sont moins bien payés que ceux effectués par des hommes.

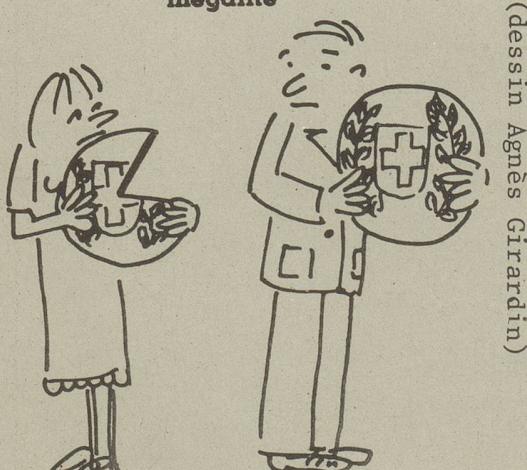
Cela est-il juste ? Si les travaux ne sont apparemment pas identiques, pourquoi l'usage a-t-il systématiquement déprécié ceux des femmes ?

La recherche que nous menons actuellement dans le domaine du travail devrait justement nous permettre de combattre cette inégalité sournoise qui biaise l'application du principe "à travail égal, salaire égal".

\* \* \* \* \*

## Suggestions

Toutes suggestions concernant des actions du BCF, à entreprendre, ou en cours, seront les bienvenues. Ecrivez-nous et faites-nous vos propositions, remarques et critiques.



(dessin Agnès Girardin)